

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, et Gaëlle POMME-CASSIEROU,
MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Régis PLANET, Yann POUVREAU et Laurent RAVET.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Émilie MORINAUD à Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU, M. Didier FENEANT à M. Alain DESTREGUIL

Excusé : M. Thierry THIBAUDEAU

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 11

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Intégration dans le domaine public des parcelles AB 597 et 599 suite à procédure d'abandon,
- Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle AC 697,
- Proposition de cession d'une partie de la parcelle AB 267 à la société CELLNEX,
- Modification du règlement de l'aire de dépôt des déchets verts,
- Modification du règlement du cimetière,
- Révision des tarifs des concessions du cimetière,
- Dénomination des places publiques,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00. Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Proposition d'acquisition de la parcelle AC n° 495
- Mise en place d'une défense incendie aux Judets.

Le conseil valide ces ajouts.

Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. Alain DESTREGUIL est nommé secrétaire de séance.

1 - Intégration dans le domaine public des parcelles AB 597 et 599 suite à procédure d'abandon

Monsieur le maire explique que les propriétaires des parcelles cadastrées section AB 597 et 599 situées chemin des Motillons ont adressé une procédure d'abandon de leurs parcelles à la mairie.

Etant donné que ces parcelles sont des terres vaines et vagues en bordure de voie publique, Monsieur le maire propose au conseil de valider cette procédure d'abandon et de classer les parcelles AB 597 et 599 d'une superficie de 217 m² dans le domaine public.

Le Conseil accepte la procédure d'abandon des parcelles AB 597 et 599 et décide de les classer dans le domaine public.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle AC 697

Monsieur le maire explique que la parcelle cadastrée section AC 697, située route du Val de Charente, en face de la mairie, a été mise en vente par les propriétaires. La parcelle devait être divisée et vendue à deux particuliers.

Au regard la situation géographique de la parcelle en plein centre bourg, Monsieur le maire indique qu'il serait judicieux d'acquérir une partie de la parcelle pour un futur projet de revitalisation du centre bourg, non défini à ce jour.

Il propose donc d'acquérir une partie de la parcelle soit 1020 m² au prix de 48 000 €.

Le Conseil approuve la proposition et autorise le maire à effectuer les démarches en ce sens.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Proposition d'acquisition de la parcelle AC 495

En lien avec le point précédent, Monsieur le maire propose d'acquérir la parcelle AC 495, d'une superficie de 94 m², située derrière la parcelle AC 697. Une offre écrite a été adressée au propriétaire pour un montant de 750 € au regard de la situation de cette parcelle. Cette bande de terre, permettra de relier le futur lotissement des Grands champs à la partie de la parcelle AC 697 que la commune souhaite acheter.

Le Conseil approuve la proposition et autorise le maire à effectuer les démarches en ce sens.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Proposition de cession d'une partie de la parcelle AB 267 à la société CELLNEX (Groupe CELLAND)

La commune a été sollicitée par la société CELLNEX qui souhaite acquérir le foncier sur lequel est implantée une infrastructure de radiotéléphonie dépendant de la parcelle cadastré section AB n° 267.

Il est proposé soit une cession temporaire d'usufruit pour une durée de 30 ans soit une cession en pleine propriété, pour un montant de 55 080 € pour 160 m², avec une servitude de passage et de tréfonds.

Monsieur le maire explique que la société loue actuellement le site pour un montant de 5 000 € par an, mais la nouvelle politique de l'entreprise privilégie désormais l'acquisition des parcelles au détriment des locations.

Le Conseil valide la cession des 160 m² pour un montant de 55 080 € en cession temporaire d'usufruit pour une durée de 30 ans.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

4 - Modification du règlement de l'aire de dépôt des déchets verts

Monsieur le maire explique les difficultés rencontrées dans la gestion de l'aire de dépôt des déchets verts.

Il a été constaté que des personnes ne se présentent pas à la mairie et vont directement à l'aire de dépôt pour vider leurs déchets ; faussant ainsi le contrôle de la fréquentation de l'aire de dépôt.

D'autre part, le règlement de ce site n'autorise pas son accès aux professionnels qui doivent utiliser les filières mises en place par la CDA de Saintes. Or des habitants de la commune exercent une activité d'entretien d'espaces verts et utilisent le site. Il n'est pas possible de déterminer si cette utilisation est à des fins privées ou professionnelles.

Le conseil déplore cet état de fait qui pourrait impacter tous les Bussacais si l'aire de dépôt venait à fermer pour cause de gestion trop contraignante. Il ne se prononce pas sur une modification du règlement se donnant un temps supplémentaire de réflexion.

Il est rappelé que pour l'année 2025, l'aire de dépôt a accueilli 184 tonnes de déchets verts qui ont été évacués par un prestataire pour un montant de 17 000 €.

5 - Modification du règlement du cimetière

Monsieur le maire donne la parole à Madame BESSON.

Elle explique que suite à l'engazonnement du cimetière il est important de réglementer l'accès au cimetière pour les véhicules afin de ne pas détériorer les allées.

Elle propose tout d'abord de fermer le portail à clés afin de pouvoir filtrer les accès des véhicules. La clé sera à disposition sur demande à la mairie pour les entreprises qui ont besoin d'intervenir au cimetière.

Deuxièmement, il est nécessaire que les entreprises prennent des précautions pour préserver l'engazonnement des allées.

Elle propose donc de compléter le règlement comme suit :

Article 3-2 : Déroulement des travaux

« Les entreprises pourront accéder au cimetière en retirant la clé pour ouvrir le portail aux horaires d'ouverture de la mairie »

« Les camions et engins seront autorisés dans les allées le temps des travaux avec nécessité absolue de protéger l'engazonnement ; il en sera de même pour tout dépôt de terre ou matériel ».

Enfin, au vu de l'amenuisement des places au cimetière, Mme BESSON propose de limiter le droit à concession uniquement aux Bussacais. Une exception pourra être faite pour les familles pouvant justifier d'un lien d'attachement fort à la commune ; la décision sera laissée à l'appréciation de Monsieur le maire.

Le Conseil accepte les propositions de modification du règlement du cimetière ci-dessus énoncées.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

6 - Révision des tarifs des concessions du cimetière

Madame BESSON précise que les tarifs des concessions sont plus bas que dans les communes voisines.

Elle propose donc d'augmenter le prix des concessions en pleine terre/caveau ou enfeu, afin de se rapprocher davantage des tarifs pratiqués aux alentours.

Actuellement à BUSSAC une concession de 3,36 m² coûte 150 €, soit 44 € du m² ; les communes voisines se situent entre 45 et 80 € du m².

Le conseil décide de réévaluer le prix des concessions en pleine terre/caveau ou enfeu pour 30 ans à 200 €.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

7 - Dénomination des places publiques

Afin de faciliter le repérage dans la commune, Monsieur le maire propose d'identifier les places publiques.

Il rappelle que la place face à l'épicerie se nomme : Place des Chaumes et la place devant la salle municipale : Place d'Oron la ville.

Il propose de dénommer la place située devant l'église et la place entre l'épicerie et le garage automobile.

Le Conseil décide de nommer

- la place devant l'église : Place de l'Eglise

- la place entre l'épicerie et le garage : Place du Centre

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

8 - Mise en place d'une défense incendie aux Judets

Monsieur le maire explique que les villages des Judets et de la Closnerie ne sont pas défendus contre les incendies.

Afin de ne pas bloquer les permis de construire, le service instructeur de Saintes Grandes rives, l'Agglo demande au conseil de s'engager à réaliser une défense incendie dans l'année à venir.

Un terrain a été repéré pour accueillir ce dispositif. Le propriétaire a été contacté et est d'accord pour vendre sa parcelle.

Le Conseil accepte la proposition et autorise le maire à entamer les démarches en ce sens.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil de la demande d'un habitant de l'allée des Chaumes qui souhaite acquérir auprès de la commune le terrain jouxtant sa propriété.
Ce terrain confrontant également la propriété voisine, il sera nécessaire d'obtenir l'accord de toutes les parties avant de lancer la procédure de modification du règlement du lotissement.
Cette procédure devra ensuite être instruite par le service urbanisme de la CDA de Saintes.
Le conseil n'est pas opposé à cette cession si elle respecte les points évoqués.
- Les organisateurs du rallye de Saintonge ont transmis le tracé de la spéciale qui empruntera les routes de Bussac sur Charente le 18 Juillet 2026.
Ce tracé est identique à celui de 2025, à la différence qu'il sera effectué dans le sens inverse.
Le conseil donne un avis favorable à ce tracé.
- Par délibération du 20 mai 2025, la commune de Bussac s'est engagée à financer la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 80 euros par nid, y compris pour les nids situés sur des propriétés privées.
Monsieur Jean-Claude Renard, président de l'association L'abeille saintongaise supervise ce dispositif.
Il a remis le bilan de l'année 2025 qui est présenté au conseil.
11 nids ont été détruits pour un coût de 880 €.

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

- Le maire fait un point sur les impacts des inondations sur la collecte des déchets, sur le fonctionnement des écoles, sur le ramassage scolaire.
Il informe de la mise en place d'une déchetterie provisoire à Saintes. Tous les habitants de Bussac touchés par la crue ont été informés individuellement. Les employés communaux se chargeront d'évacuer les objets hors d'usage vers cette déchetterie.

Le Maire clôt les débats et lève la séance à 20h00.

Il remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement durant ces 6 années de mandat et pour leur participation aux 47 conseils municipaux qui se sont tenus depuis 2020.
Un bilan de mandat est présenté sous forme d'un diaporama permettant de visualiser l'ensemble des projets conduits par cette équipe.

Le secrétaire de séance,
Alain DESTREGUIL



Le maire,
Jean-Luc MARCHAIS

